



**Euro-Latin American Parliamentary Assembly
Assemblée Parlementaire Euro-Latino Américaine
Asamblea Parlamentaria Euro-Latinoamericana
Assembleia Parlamentar Euro-Latino-Americana**



Commission des affaires économiques, financières et commerciales

AP100.648v01-00

19.3.2010

AMENDEMENTS

1 - 64

Projet de proposition de résolution
Bernadette Vergnaud, corapporteuse PE
Fausto Lupera, corapporteur AL
(AP100.538v02-00)

Réforme de l'Organisation mondiale du commerce

AM_Com_NonLegRE

Amendement 1
Catherine Greze, PE

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 1

Projet de proposition de résolution

1. accorde la plus grande importance au maintien de l'acquis **du** système commercial multilatéral;

Amendement

1. accorde la plus grande importance au maintien de l'acquis **d'un** système commercial multilatéral **dont le but est d'adopter des règles commerciales capables de prévenir les crises financières, de promouvoir la souveraineté alimentaire, l'élimination de la pauvreté et l'accomplissement des Objectifs du Millénaire, ainsi que de prévenir le changement climatique;**

Or. fr

Amendement 2
Ilda Figueiredo, Jürgen Klute, PE

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 1

Projet de proposition de résolution

1. accorde la plus grande importance au maintien de l'acquis du système commercial multilatéral;

Amendement

1. défend une rupture avec les actuelles orientations de l'OMC, en vue d'une réelle politique de développement et de relations commerciales cohérentes avec cet objectif, en tenant compte des préoccupations de la majorité des citoyens des pays de l'UE et d'Amérique latine en matière de chômage, de délocalisations, de réduction des droits sociaux et autres; considère qu'il conviendra d'accorder la priorité à la souveraineté et à la sécurité alimentaires, en s'opposant aux volontés de libéralisation des services au niveau mondial, considérant que les services publics, et plus particulièrement ceux

relatifs à la santé, l'éducation, la culture (y compris le secteur audiovisuel) et l'environnement (y compris la gestion de l'eau), doivent être exclus de tout accord commercial;

Or. pt

Amendement 3

Edvard Kožušník, au nom du groupe ECR, PE

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

1 bis. reconnaît que les relations bilatérales et régionales sous l'égide de l'OMC contribuent également au développement de relations commerciales équitables dans le monde;

Or. en

Amendement 4

Ilda Figueiredo, Jürgen Klute, PE

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

1 bis. considère que la libéralisation progressive du commerce international est synonyme d'atteinte aux acquis des travailleurs et à la souveraineté des peuples, d'appropriation par les grandes multinationales des ressources naturelles et de la biodiversité, de la destruction environnementale, de l'accroissement du chômage, de la ruine de millions de petits agriculteurs et d'une remise en cause de la souveraineté et de la sécurité

alimentaires;

Or. pt

Amendement 5

Ilda Figueiredo, Jürgen Klute, PE

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 1 ter (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

1 ter. défend l'établissement de relations économiques plus équitables et plus justes, au service des peuples et des pays, en soutenant le développement et la coopération basée sur l'égalité entre États et l'établissement d'alliances et d'accords avec différents pays de tous les continents, pour lutter contre les profondes injustices et les inégalités sociales, la faim, la maladie et la pauvreté;

Or. pt

Amendement 6

Ilda Figueiredo, Jürgen Klute, PE

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 1 quater (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

1 quater. souligne la nécessité, pour les pays, d'accorder la priorité au développement de leur production et de leur marché, au moyen de la surveillance des marchandises importées, en imposant des critères de qualité et techniques minimum, et à la lutte anti-dumping; plaide pour une stratégie de règlement efficace des marchés financiers, en pénalisant les délocalisations de sociétés, en taxant les transactions financières et

en mettant fin aux paradis fiscaux;

Or. pt

Amendement 7

Bernadette Vergnaud, PE

Projet de proposition de résolution Paragraphe 2

Projet de proposition de résolution

2. considère que l'OMC est l'instance adéquate pour représenter la sécurité, la transparence et la stabilité dans le commerce international et qu'elle peut être un facteur de stabilisation économique en une période de convulsions, ainsi qu'un stimulant à la croissance économique;

Amendement

2. considère que l'OMC est l'instance adéquate pour représenter la sécurité, la transparence et la stabilité dans le commerce international et qu'elle peut être un facteur de stabilisation économique en une période de convulsions, ainsi qu'un stimulant à la croissance économique; ***estime que l'OMC doit examiner de plus près les liens entre commerce et nouveaux défis mondiaux tels que la sécurité alimentaire, le changement climatique et le travail décent;***

Or. fr

Amendement 8

Jacinto Suárez (Parlacen), AL

Projet de proposition de résolution Paragraphe 2

Projet de proposition de résolution

2. ***considère*** que l'OMC est l'instance adéquate pour représenter la sécurité, la transparence et la stabilité dans le commerce international et qu'elle peut être un facteur de stabilisation économique en une période de convulsions, ainsi qu'un stimulant à la croissance économique;

Amendement

2. ***estime*** que l'OMC est l'instance adéquate pour représenter la sécurité, la transparence et la stabilité dans le commerce international et qu'elle peut être un facteur de stabilisation économique en une période de convulsions, ainsi qu'un stimulant à la croissance économique, ***pour autant qu'elle repose sur la défense d'un commerce équitable;***

Amendement 9
Laima Liucija Andrikienė, PE

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 2

Projet de proposition de résolution

2. considère que l'OMC est l'instance **adéquate** pour représenter la sécurité, la transparence et la stabilité dans le commerce international et qu'elle peut être un facteur de stabilisation économique en une période de convulsions, ainsi qu'un stimulant à la croissance économique;

Amendement

2. considère que l'OMC est l'instance **essentielle** pour représenter la sécurité, la transparence et la stabilité dans le commerce international et qu'elle peut être un facteur de stabilisation économique en une période de convulsions, ainsi qu'un stimulant à la croissance économique;

Or. en

Amendement 10
Catherine Greze, PE

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 2

Projet de proposition de résolution

2. considère que l'OMC *est l'instance adéquate* pour représenter la sécurité, la transparence et la stabilité dans le commerce international et qu'elle peut être un facteur de stabilisation économique en une période de **convulsions, ainsi qu'un stimulant à la croissance économique;**

Amendement

2. considère que **les règles de** l'OMC **doivent être complètement revues** pour représenter la sécurité, la transparence et la stabilité dans le commerce international et qu'**à ces conditions,** elle **pourrait** être un facteur de stabilisation économique en une période de **crise;**

Or. fr

Amendement 11
Bernadette Vergnaud, PE

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 3

Projet de proposition de résolution

3. exhorte la communauté internationale à poursuivre les efforts engagés dans le cadre du cycle de Doha, en 2001, et réaffirme sa détermination à œuvrer pour conduire le cycle de négociations à bonne fin;

Amendement

3. exhorte la communauté internationale à poursuivre les efforts engagés dans le cadre du cycle de Doha, en 2001, et réaffirme sa détermination à œuvrer pour conduire le cycle de négociations à bonne fin, ***et ce au service du développement;***

Or. fr

Amendement 12

Jacinto Suárez (Parlacen), AL

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 3

Projet de proposition de résolution

3. exhorte la communauté internationale à poursuivre les efforts engagés dans le cadre du cycle de Doha, en 2001, et réaffirme sa détermination à œuvrer pour mener ***le cycle de négociations à bonne fin;***

Amendement

3. exhorte la communauté internationale à poursuivre les efforts engagés dans le cadre du cycle de Doha, en 2001, et réaffirme sa détermination à œuvrer pour mener ***à bonne fin le cycle de négociations, dont les objectifs consistent à rendre le commerce mondial plus équitable;***

Or. es

Amendement 13

Catherine Greze, PE

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 3

Projet de proposition de résolution

3. exhorte la communauté internationale à poursuivre les efforts engagés dans le cadre du cycle de Doha, en 2001, et réaffirme sa détermination à œuvrer pour mener le cycle de négociations à bonne fin;

Amendement

3. demande aux pays membres de l'OMC de tirer les conclusions de huit ans d'échecs des négociations du cycle de Doha et de reconnaître que le cycle de Doha ne comporte plus de potentiel de promotion du développement durable

pour les pays qui en ont le plus besoin;

Or. fr

Amendement 14

Rodi Kratsa-Tsagaropoulou, Laima Liucija Andrikienė, PE

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

3 bis. souligne l'élan sans précédent que la crise économique a insufflé aux négociations internationales pour la réforme du système financier international et insiste sur le fait que cet élan pourra revitaliser les négociations commerciales internationales, dans l'optique d'une conclusion rapide et fructueuse du cycle de Doha ainsi que de l'avancée des réformes institutionnelles de l'OMC;

Or. en

Amendement 15

Catherine Greze, PE

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 4**

Projet de proposition de résolution

Amendement

4. est convaincue qu'une OMC forte, avec un système de commerce international réglementé, offre la possibilité aux pays en développement d'éliminer radicalement la pauvreté et déplore que le manque de ressources désavantage les pays en développement au moment de négocier;

4. est convaincue qu'une OMC forte, avec un système de commerce international réglementé, ***profondément transformée et soumise à des normes entérinées par les conventions du système de l'ONU***, offre la possibilité aux pays en développement d'éliminer radicalement la pauvreté et déplore que le manque de ressources désavantage les pays en développement au moment de négocier;

Amendement 16
Jacinto Suárez (Parlacen), AL

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 4

Projet de proposition de résolution

4. est convaincue qu'une OMC forte, avec un système de commerce international réglementé, offre la possibilité aux pays en développement d'éliminer radicalement la pauvreté et déplore que le manque de ressources désavantage les pays en développement au moment de négocier;

Amendement

4. est convaincue qu'une OMC forte, avec un système de commerce international réglementé, offre la possibilité aux pays en développement d'éliminer radicalement la pauvreté et déplore que le manque de ressources désavantage les pays en développement au moment de négocier; ***estime dès lors qu'il convient de créer des mécanismes afin de compenser ces limitations;***

Or. es

Amendement 17
Rodi Kratsa-Tsagaropoulou, Laima Liucija Andrikiénė, PE

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

4 bis. remarque qu'au lendemain de la crise, l'OMC peut jouer un rôle de premier plan pour stimuler la croissance économique, le développement et l'emploi dans le monde; estime que la réforme de l'OMC devra assurer la pérennité de cette croissance, notamment au moyen de l'instauration de normes sociales et environnementales pour les membres de l'OMC et de l'adoption de mesures compatibles avec l'OMC pour lutter contre le dumping social et environnemental;

Amendement 18
Laima Liucija Andrikienė, PE

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 5

Projet de proposition de résolution

5. considère qu'aujourd'hui plus que jamais, il importe de reprendre la réflexion sur le processus de prise de décision, le mandat, le fonctionnement et l'avenir de l'OMC, en vue, éventuellement, de réformer l'organisation;

Amendement

5. considère qu'aujourd'hui plus que jamais, il importe de reprendre la réflexion sur le processus de prise de décision, le mandat, le fonctionnement, ***l'ouverture, la transparence*** et l'avenir de l'OMC, en vue, éventuellement, de réformer l'organisation ***et de renforcer ses capacités, tout comme il importe d'ouvrir le débat sur l'élargissement des thèmes à aborder au sein de l'OMC, afin d'y inclure des questions telles que le commerce et l'environnement, le commerce et la concurrence, le commerce et l'énergie;***

Amendement 19
Jacinto Suárez (Parlacen), AL

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 5

Projet de proposition de résolution

5. considère qu'aujourd'hui plus que jamais, il importe de reprendre la réflexion sur le processus de prise de décision, le mandat, le fonctionnement et l'avenir de l'OMC, en vue, éventuellement, de réformer l'organisation;

Amendement

5. considère qu'aujourd'hui plus que jamais, il importe de reprendre la réflexion sur le processus de prise de décision, le mandat, le fonctionnement et l'avenir de l'OMC, en vue, éventuellement, de réformer l'organisation, ***afin d'en faire un véritable instrument de développement pour l'ensemble des pays du monde et non pour quelques groupes privilégiés;***

Amendement 20
Catherine Greze, Bernadette Vergnaud, PE

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 5

Projet de proposition de résolution

5. considère qu'aujourd'hui plus que jamais, il importe de reprendre la réflexion sur le processus de prise de décision, le mandat, le fonctionnement et l'avenir de l'OMC, en vue, *éventuellement*, de réformer l'organisation;

Amendement

5. considère qu'aujourd'hui plus que jamais il importe de reprendre la réflexion sur le processus de prise de décision, le mandat, le fonctionnement et l'avenir de l'OMC, en vue de réformer l'organisation;

Or. fr

Amendement 21
Jacinto Suárez (Parlacen), AL

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 6

Projet de proposition de résolution

6. recommande à la Commission européenne et à l'ensemble des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de présenter au plus tôt à Genève une initiative détaillée pour relancer le débat sur cette question;

Amendement

(Ne concerne pas la version française.)

Or. es

Amendement 22
Edvard Kožušník, au nom du groupe ECR, PE

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 6

Projet de proposition de résolution

6. recommande à la Commission européenne et à l'ensemble des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de présenter au plus tôt à Genève une initiative détaillée pour relancer le débat **sur cette question**;

Amendement

6. recommande à la Commission européenne et à l'ensemble des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de présenter au plus tôt à Genève une initiative détaillée pour **adopter des objectifs et** relancer le débat;

Or. en

Amendement 23

Ilda Figueiredo, Jürgen Klute, PE

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

6 bis. plaide pour un accord général et global du commerce international, offrant un nouveau contenu, de nouveaux objectifs et un nouveau fonctionnement à une Organisation mondiale du commerce réformée et intégrée dans les structures de l'ONU:

**- précédé par un large débat, permettant la réelle intervention des populations, des pays et des organisations sociales,
- garantissant l'aspect démocratique et la transparence des négociations et du fonctionnement des institutions de l'Organisation mondiale du commerce,
- ayant pour objectif la construction d'un nouvel ordre international juste, équilibré et démocratique, basé sur la coopération entre les peuples et les pays souverains et égaux en droits, guidé par les valeurs de paix, de démocratie, de progrès social et d'amitié entre les peuples, et refusant la mondialisation - imposée par les multinationales - qui offense les droits des peuples et les équilibres environnementaux;**

Amendement 24
Jacinto Suárez (Parlacen), AL

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 8

Projet de proposition de résolution

8. estime qu'il *n'est ni réaliste ni souhaitable de remettre en cause le principe du consensus dans le processus de prise de décision de l'OMC, car il constitue la garantie de l'égalité de tous les membres; croit néanmoins que d'autres solutions pourraient être étudiées* afin de parvenir, à des moments clés, à des résultats constructifs;

Amendement

8. estime qu'il *est nécessaire d'étudier d'autres mécanismes de règlement des différends au sein de l'Organisation*, afin de parvenir, à des moments clés, à des résultats constructifs *et de pouvoir trouver une issue à des situations bloquées par le principe du consensus;*

Amendement 25
María Muñoz De Urquiza, Luis Yáñez-Barnuevo García, PE

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 8

Projet de proposition de résolution

8. estime qu'il n'est ni réaliste ni souhaitable de remettre en cause le principe du consensus dans le processus de prise de décision de l'OMC, car il constitue la garantie de l'égalité de tous les membres; croit néanmoins *que d'autres solutions pourraient être étudiées afin de parvenir, à des moments clés, à des résultats constructifs;*

Amendement

8. estime qu'il n'est ni réaliste ni souhaitable de remettre en cause le principe du consensus dans le processus de prise de décision de l'OMC, car il constitue la garantie de l'égalité de tous les membres; croit néanmoins *qu'en vertu de l'article IX de l'accord de Marrakech, la mise aux voix pourrait également être envisagée;*

Amendement 26
Jacinto Suárez (Parlacen), AL

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 9

Projet de proposition de résolution

9. rappelle qu'une participation égalitaire et effective de tous les membres, en particulier les pays les moins avancés (PMA), doit être la priorité de toute réforme du système commercial multilatéral;

Amendement

9. rappelle qu'une participation égalitaire et effective de tous les membres, en particulier les pays les moins avancés (PMA), doit être la priorité de toute réforme du système commercial multilatéral ***afin que celui-ci devienne un véritable instrument de développement pour tous***;

Or. es

Amendement 27
Jacinto Suárez (Parlacen), AL

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 10

Projet de proposition de résolution

10. juge fondamental de faire en sorte que les pays en développement prennent une part active dans ce processus et de prévoir l'assistance technique nécessaire pour qu'ils se sentent pleinement représentés dans le processus de négociation et qu'ils puissent exprimer et défendre leurs propres intérêts commerciaux, par exemple grâce à l'introduction d'un système de représentation par coalition;

Amendement

10. juge fondamental de faire en sorte que les pays en développement prennent une part active dans ce processus et de prévoir l'assistance technique nécessaire ***ainsi que le développement technologique de la part des pays développés*** pour qu'ils se sentent pleinement représentés dans le processus de négociation et qu'ils puissent exprimer et défendre leurs propres intérêts commerciaux, par exemple grâce à l'introduction d'un système de représentation par coalition;

Or. es

Amendement 28
Catherine Greze, PE

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 11

Projet de proposition de résolution

11. demande aux participants au débat de garder présents à l'esprit les problèmes liés à des cycles de négociations prolongés, qui obligent l'ensemble des 153 membres de l'OMC à examiner tout un éventail de sujets à partir d'un "engagement unique"; reconnaît les mérites historiques de cette approche dans la création et le développement du système commercial multilatéral *et sa libéralisation progressive* ainsi que dans la conclusion d'engagements réciproques et avantageux pour tous, mais considère qu'à l'avenir il devrait être possible de recourir à d'autres formules, plus souples et plus efficaces;

Amendement

11. demande aux participants au débat de garder présents à l'esprit les problèmes liés à des cycles de négociations prolongés, qui obligent l'ensemble des 153 membres de l'OMC à examiner tout un éventail de sujets à partir d'un "engagement unique"; reconnaît les mérites historiques de cette approche dans la création et le développement du système commercial multilatéral ainsi que dans la conclusion d'engagements réciproques et avantageux pour tous, mais considère qu'à l'avenir il devrait être possible de recourir à d'autres formules, plus souples et plus efficaces;

Or. fr

Amendement 29
Jacinto Suárez (Parlacen), AL

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 12

Projet de proposition de résolution

12. demande une redéfinition des tâches et des dimensions des conférences ministérielles;

Amendement

12. demande une redéfinition des tâches et des dimensions des conférences ministérielles, *de sorte qu'il soit possible de réaliser des avancées mineures mais substantielles et que les processus ne soient plus bloqués parce que l'objectif principal n'aura pas atteint*;

Or. es

Amendement 30
Laima Liucija Andrikienė, PE

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 12

Projet de proposition de résolution

12. demande une redéfinition des tâches et des dimensions des conférences ministérielles;

Amendement

12. demande une redéfinition des tâches et des dimensions des conférences ministérielles *ainsi que le renforcement de l'importance et du rôle des comités de l'OMC afin de faciliter les travaux des conférences ministérielles;*

Or. en

Amendement 31
María Muñoz De Urquiza, Luis Yáñez-Barnuevo García, PE

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 13

Projet de proposition de résolution

13. suggère de laisser une certaine marge de manœuvre au secrétariat de l'OMC afin qu'il puisse adopter des initiatives d'intérêt institutionnel, proposer des formules d'engagement en cas de blocage ou même présider les travaux de certains organes dans un souci de continuité et d'impartialité;

Amendement

13. suggère de laisser une certaine marge de manœuvre au secrétariat de l'OMC, *sans préjudice du principe de la gestion de l'Organisation par ses membres (concept de «member driven organisation»)*, afin qu'il puisse adopter des initiatives d'intérêt institutionnel, proposer des formules d'engagement en cas de blocage ou même présider les travaux de certains organes dans un souci de continuité et d'impartialité;

Or. es

Amendement 32
Edvard Kožušník, au nom du groupe ECR, PE

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 13

Projet de proposition de résolution

Amendement

13. suggère de laisser une certaine marge de manœuvre au secrétariat de l'OMC afin qu'il puisse adopter des initiatives *d'intérêt institutionnel, proposer des formules d'engagement en cas de blocage ou même présider les travaux de certains organes* dans un souci de continuité et d'impartialité;

13. suggère de laisser une certaine marge de manœuvre au secrétariat de l'OMC afin qu'il puisse adopter des initiatives *d'ordre institutionnel* dans un souci de continuité et d'impartialité;

Or. en

Amendement 33
Catherine Greze, PE

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 13

Projet de proposition de résolution

Amendement

13. suggère de laisser une certaine marge de manœuvre au secrétariat de l'OMC afin qu'il puisse adopter des initiatives d'intérêt institutionnel, proposer des formules d'engagement en cas de blocage ou même présider les travaux de certains organes dans un souci de continuité et d'impartialité;

Supprimer

Or. fr

Amendement 34
Laima Liucija Andrikiénė, PE

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 14

Projet de proposition de résolution

Amendement

14. préconise de renforcer les moyens et ressources financiers et humains du secrétariat de l'OMC et insiste pour qu'au

14. préconise de renforcer les moyens et ressources financiers et humains du secrétariat de l'OMC et *de renforcer le*

sein du secrétariat, soit assurée une représentation proportionnelle des fonctionnaires issus des pays développés et des pays en développement;

potentiel analytique du secrétariat afin d'améliorer sa capacité à accumuler, stocker et analyser les informations relatives au commerce international;
insiste pour qu'au sein du secrétariat, soit assurée une représentation proportionnelle des fonctionnaires issus des pays développés et des pays en développement;

Or. en

Amendement 35

Edvard Kožušník, au nom du groupe ECR, PE

Projet de proposition de résolution Paragraphe 14

Projet de proposition de résolution

14. préconise de renforcer les moyens et ressources financiers et humains du secrétariat de l'OMC et insiste pour qu'au sein du secrétariat, soit assurée une représentation proportionnelle des fonctionnaires issus des pays développés et des pays en développement;

Amendement

14. préconise de renforcer les moyens et ressources financiers et humains du secrétariat de l'OMC et insiste pour qu'au sein du secrétariat, soit assurée une représentation proportionnelle des fonctionnaires issus des pays développés, ***des économies émergentes*** et des pays en développement;

Or. en

Amendement 36

Laima Liucija Andrikienė, PE

Projet de proposition de résolution Paragraphe 15

Projet de proposition de résolution

15. considère que réclamer la transparence dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques commerciales est une exigence légitime de la société, des citoyens et des députés; se félicite des progrès réalisés par l'OMC en matière de transparence

Amendement

15. considère que réclamer la transparence dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques commerciales est une exigence légitime de la société, des citoyens et des députés; se félicite des progrès réalisés par l'OMC en matière de transparence

extérieure, depuis sa création en 1995, ainsi que de sa politique de communication, extrêmement efficace;

extérieure, depuis sa création en 1995, ainsi que de sa politique de communication, extrêmement efficace; ***insiste néanmoins sur la nécessité de prendre des mesures supplémentaires pour améliorer davantage la transparence;***

Or. en

Amendement 37

Jacinto Suárez (Parlacen), AL

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 15

Projet de proposition de résolution

15. ***considère*** que réclamer la transparence dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques commerciales est une exigence légitime de la société, des citoyens et des députés; se félicite des progrès réalisés par l'OMC en matière de transparence extérieure, depuis sa création en 1995, ainsi que de sa politique de communication, extrêmement efficace;

Amendement

15. ***est persuadée*** que réclamer la transparence dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques commerciales est une exigence légitime de la société, des citoyens et des députés; se félicite des progrès réalisés par l'OMC en matière de transparence extérieure, depuis sa création en 1995, ainsi que de sa politique de communication, extrêmement efficace;

Or. es

Amendement 38

Catherine Greze, PE

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 15

Projet de proposition de résolution

15. considère que réclamer la transparence dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques commerciales est une exigence légitime de la société, des citoyens et des députés; ***se félicite des*** progrès réalisés par l'OMC en matière de transparence

Amendement

15. considère que réclamer la transparence dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques commerciales est une exigence légitime de la société, des citoyens et des députés; ***considère que les*** progrès réalisés par l'OMC en matière de transparence

extérieure, depuis sa création en 1995, *ainsi que de sa politique de communication, extrêmement efficace;*

extérieure, depuis sa création en 1995, *sont insuffisants, notamment en matière de règlement des différends, de négociation de nouveaux accords, et de réunions ministérielles;*

Or. fr

Amendement 39

Edvard Kožušník, au nom du groupe ECR, PE

Projet de proposition de résolution Paragraphe 16

Projet de proposition de résolution

16. rappelle que les députés, en leur qualité de représentants élus des citoyens, ont un rôle majeur à jouer dans les négociations commerciales, en particulier celles de l'OMC, et souligne la nécessité de créer une assemblée parlementaire de l'OMC ayant des compétences consultatives;

Amendement

16. rappelle que les députés, en leur qualité de représentants élus des citoyens, ont un rôle majeur à jouer dans les négociations commerciales, en particulier *en ce qui concerne la définition du mandat pour les négociations* de l'OMC, et souligne la nécessité de créer une assemblée parlementaire de l'OMC;

Or. en

Amendement 40

Jacinto Suárez (Parlacen), AL

Projet de proposition de résolution Paragraphe 16

Projet de proposition de résolution

16. rappelle que les députés, en leur qualité de représentants élus des citoyens, ont un rôle majeur à jouer dans les négociations commerciales, en particulier celles de l'OMC, et souligne la nécessité de créer une assemblée parlementaire de l'OMC ayant des compétences consultatives;

Amendement

16. rappelle que les députés, en leur qualité de représentants élus des citoyens, ont un rôle majeur à jouer dans les négociations commerciales, en particulier celles de l'OMC, et souligne la nécessité de créer une assemblée parlementaire de l'OMC ayant des compétences consultatives *ainsi que d'étudier les modalités de représentation nationale et régionale;*

Amendement 41
Jorge Ocejo Moreno, AL

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 16

Projet de proposition de résolution

16. rappelle que les *députés*, en leur qualité de représentants élus des citoyens, ont un rôle majeur à jouer dans les négociations commerciales, en particulier celles de l'OMC, et souligne la nécessité de créer une assemblée parlementaire de l'OMC ayant des compétences consultatives;

Amendement

16. rappelle que les *parlementaires*, en leur qualité de représentants élus des citoyens, ont un rôle majeur à jouer dans les négociations commerciales, en particulier celles de l'OMC, et souligne la nécessité de créer une assemblée parlementaire de l'OMC ayant des compétences consultatives;

Or. es

Amendement 42
Bernadette Vergnaud, PE

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17

Projet de proposition de résolution

17. souligne l'importance des travaux réalisés par la Conférence parlementaire sur l'OMC, organisée conjointement par le Parlement européen et l'Union interparlementaire, conférence au cours de laquelle: 1) les activités de l'OMC sont évaluées et les objectifs d'efficacité et d'équité sont promus; 2) la transparence des procédures de l'OMC est favorisée et le dialogue entre les gouvernements, les parlements et la société civile est amélioré; 3) les compétences en matière de commerce international au sein des parlements sont approfondies et l'orientation des discussions à l'OMC est éclairée; demande aux membres de l'OMC

Amendement

17. souligne l'importance des travaux réalisés par la Conférence parlementaire sur l'OMC, organisée conjointement par le Parlement européen et l'Union interparlementaire, conférence au cours de laquelle: 1) les activités de l'OMC sont évaluées et les objectifs d'efficacité et d'équité sont promus; 2) la transparence des procédures de l'OMC est favorisée et le dialogue entre les gouvernements, les parlements et la société civile est amélioré; 3) les compétences en matière de commerce international au sein des parlements sont approfondies et l'orientation des discussions à l'OMC est éclairée; demande aux membres de l'OMC

d'accorder à leurs députés le soutien nécessaire pour qu'ils œuvrent à la mise en place d'une dimension parlementaire de l'OMC;

d'accorder à leurs députés le soutien nécessaire pour qu'ils œuvrent à la mise en place d'une dimension parlementaire de l'OMC; ***demande une implication active des membres du Congrès américain dans cette structure;***

Or. fr

Amendement 43
Jacinto Suárez (Parlacen), AL

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17

Projet de proposition de résolution

17. souligne l'importance des travaux réalisés par la Conférence parlementaire sur l'OMC, organisée conjointement par le Parlement européen et l'Union interparlementaire, conférence au cours de laquelle: 1) les activités de l'OMC sont évaluées et les objectifs d'efficacité et d'équité promus; 2) la transparence des procédures de l'OMC est favorisée et le dialogue entre les gouvernements, les parlements et la société civile amélioré; 3) les compétences en matière de commerce international au sein des parlements sont approfondies et l'orientation des discussions à l'OMC éclairée; demande aux membres de l'OMC d'accorder à leurs députés le soutien nécessaire pour qu'ils œuvrent à la mise en place d'une dimension parlementaire de l'OMC;

Amendement

17. souligne l'importance des travaux réalisés par la Conférence parlementaire sur l'OMC, organisée conjointement par le Parlement européen et l'Union interparlementaire, conférence au cours de laquelle: 1) les activités de l'OMC sont évaluées et les objectifs d'efficacité et d'équité promus; 2) la transparence des procédures de l'OMC est favorisée et le dialogue entre les gouvernements, les parlements et la société civile amélioré; 3) les compétences en matière de commerce international au sein des parlements sont approfondies et l'orientation des discussions à l'OMC éclairée; demande aux membres de l'OMC d'accorder à leurs députés le soutien nécessaire pour qu'ils œuvrent à la mise en place d'une dimension parlementaire de l'OMC, ***laquelle garantira la légitimité démocratique de l'Organisation;***

Or. es

Amendement 44
Jorge Ocejo Moreno, AL

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17

Projet de proposition de résolution

17. souligne l'importance des travaux réalisés par la Conférence parlementaire sur l'OMC, organisée conjointement par le Parlement européen et l'Union interparlementaire, conférence au cours de laquelle: 1) les activités de l'OMC sont évaluées et les objectifs d'efficacité et d'équité promus; 2) la transparence des procédures de l'OMC est favorisée et le dialogue entre les gouvernements, les parlements et la société civile amélioré; 3) les compétences en matière de commerce international au sein des parlements sont approfondies et l'orientation des discussions à l'OMC éclairée; demande aux membres de l'OMC d'accorder à leurs *députés* le soutien nécessaire pour qu'ils œuvrent à la mise en place d'une dimension parlementaire de l'OMC;

Amendement

17. souligne l'importance des travaux réalisés par la Conférence parlementaire sur l'OMC, organisée conjointement par le Parlement européen et l'Union interparlementaire, conférence au cours de laquelle: 1) les activités de l'OMC sont évaluées et les objectifs d'efficacité et d'équité promus; 2) la transparence des procédures de l'OMC est favorisée et le dialogue entre les gouvernements, les parlements et la société civile amélioré; 3) les compétences en matière de commerce international au sein des parlements sont approfondies et l'orientation des discussions à l'OMC éclairée; demande aux membres de l'OMC d'accorder à leurs *parlementaires* le soutien nécessaire pour qu'ils œuvrent à la mise en place d'une dimension parlementaire de l'OMC;

Or. es

Amendement 45
Jacinto Suárez (Parlacen), AL

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 18

Projet de proposition de résolution

18. considère qu'il importe de renforcer la cohérence entre les initiatives et les décisions adoptées par l'OMC et celles que promeuvent d'autres organisations internationales comme le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'Organisation internationale du travail et d'autres organismes du système des

Amendement

18. considère qu'il importe de renforcer la cohérence entre les initiatives et les décisions adoptées par l'OMC et celles que promeuvent d'autres organisations internationales comme le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'Organisation internationale du travail et d'autres organismes du système des

Nations unies;

Nations unies *dans l'optique d'un commerce équitable*;

Or. es

Amendement 46

Bernadette Vergnaud, PE

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 18

Projet de proposition de résolution

18. considère qu'il importe de renforcer la cohérence entre les initiatives et les décisions adoptées par l'OMC et celles que promeuvent d'autres organisations internationales comme le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'Organisation internationale du travail, et d'autres organismes du système des Nations unies;

Amendement

18. considère qu'il importe de renforcer la cohérence entre *les politiques*, les initiatives et les décisions adoptées par l'OMC et celles que promeuvent d'autres organisations internationales comme le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'Organisation internationale du travail, *la CNUCED, la FAO*, et d'autres organismes du système des Nations unies;

Or. fr

Amendement 47

Laima Liucija Andrikiienė, PE

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 18

Projet de proposition de résolution

18. considère qu'il importe de renforcer la cohérence entre les initiatives et les décisions adoptées par l'OMC et celles que promeuvent d'autres organisations internationales comme le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'Organisation internationale du travail et d'autres organismes du système des Nations unies;

Amendement

(Ne concerne pas la version française.)

Or. en

Amendement 48
Catherine Greze, PE

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 18

Projet de proposition de résolution

18. considère qu'il importe de renforcer la cohérence entre les initiatives et les décisions adoptées par l'OMC et celles que promeuvent d'autres organisations internationales comme le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'Organisation internationale du travail et d'autres organismes du système des Nations unies;

Amendement

18. considère qu'il importe de renforcer la cohérence entre les initiatives et les décisions adoptées par l'OMC et celles que promeuvent d'autres organisations internationales comme **le PNUD, la FAO**, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'Organisation internationale du travail et d'autres organismes du système des Nations unies; **ainsi qu'avec les conventions multilatérales en matière d'environnement;**

Or. fr

Amendement 49
Bernadette Vergnaud, PE

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

18a. demande à l'OMC de promouvoir l'inclusion de normes sociales et environnementales contraignantes dans les accords de libre-échange; considère qu'un chapitre Développement Durable ambitieux doit faire partie intégrante de tout accord, et rappelle que l'objectif premier est la mise en œuvre réelle de ces normes; demande à l'OMC de promouvoir et soutenir les principes directeurs de l'OCDE sur la Responsabilité Sociale des Entreprises;

Amendement 50
Bernadette Vergnaud, PE

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 18 ter (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

18b. recommande:

- **la création au sein de l'OMC, d'un Comité «commerce et travail décent», sur le modèle du comité «commerce et environnement» pour faire avancer l'articulation entre les règles du commerce et la promotion de l'emploi et des droits sociaux fondamentaux**
- **l'octroi d'un statut d'observateur de l'OIT à l'OMC**
- **la reconnaissance de la prééminence des décisions de l'OIT et de veiller à l'application effective des normes fondamentales édictées par l'OIT;**

Amendement 51
Ilda Figueiredo, Jürgen Klute, PE

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

18 bis. considère qu'il est urgent de réformer les accords sur la propriété intellectuelle, en permettant et en facilitant l'accès des pays moins développés aux médicaments destinés à lutter contre les épidémies telles que le VIH, la tuberculose, la malaria et autres, en soutenant la proposition des pays en

développement d'interdire la possibilité de breveter la vie et de protéger la biodiversité, en défendant le principe de précaution, particulièrement en ce qui concerne la propagation d'organismes génétiquement modifiés;

Or. pt

Amendement 52

María Muñiz De Urquiza, Luis Yáñez-Barnuevo García, PE

Projet de proposition de résolution Paragraphe 19

Projet de proposition de résolution

19. considère que, d'une manière générale, la procédure de l'OMC en matière de règlement des différends a correctement rempli sa fonction mais qu'il faut y apporter des aménagements, notamment en ce qui concerne la durée des procédures et la mise en œuvre effective des décisions;

Amendement

19. considère que, d'une manière générale, la procédure de l'OMC en matière de règlement des différends a correctement rempli sa fonction mais qu'il faut y apporter des aménagements, notamment en ce qui concerne la durée des procédures et la mise en œuvre effective des décisions ***en tant que principe général;***

Or. es

Amendement 53

Jacinto Suárez (Parlacen), AL

Projet de proposition de résolution Paragraphe 19

Projet de proposition de résolution

19. considère que, d'une manière générale, la procédure de l'OMC en matière de règlement des différends a correctement rempli sa fonction mais qu'il faut y apporter des aménagements, notamment en ce qui concerne la durée des procédures et la mise en œuvre effective des décisions;

Amendement

19. considère que, d'une manière générale, la procédure de l'OMC en matière de règlement des différends a correctement rempli sa fonction mais qu'il faut y apporter des aménagements, notamment en ce qui concerne la durée des procédures, ***aux coûts très élevés,*** et la mise en œuvre effective des décisions;

Amendement 54
Catherine Greze, PE

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 19

Projet de proposition de résolution

19. considère que, d'une manière générale, la procédure de l'OMC en matière de règlement des différends a **correctement** rempli sa fonction mais qu'il faut y apporter des aménagements, notamment en ce qui concerne la durée des procédures et la mise en œuvre effective des décisions;

Amendement

19. considère que, d'une manière générale, la procédure de l'OMC en matière de règlement des différends a rempli sa fonction, mais **déplore l'absence de tout critère lié à des aspects sociaux et environnementaux, lors de la nomination des juges du système de règlement de différends, ce qui remet en question la responsabilité sociale et environnementale de leurs jugements, considère alors** qu'il faut y apporter des aménagements, notamment en ce qui concerne la durée des procédures et la mise en œuvre effective des décisions;

Amendement 55
Edvard Kožušník, au nom du groupe ECR, PE

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 20

Projet de proposition de résolution

20. se déclare favorable à ce que, dans la procédure de règlement des différends, les réunions de fond des groupes spéciaux avec les parties et les réunions de l'Organe d'appel soient publiques, comme il est d'usage pour les audiences d'un tribunal, et à ce que les documents soient mis à disposition du public, sauf exceptions rares

Amendement

20. se déclare favorable à ce que, dans la procédure de règlement des différends, les réunions de fond des groupes spéciaux avec les parties et les réunions de l'Organe d'appel soient publiques, comme il est d'usage pour les audiences d'un tribunal **et pour autant qu'il y ait unanimité**, et à ce que les documents soient mis à disposition du public, sauf exceptions rares dûment

dûment justifiées;

justifiées;

Or. en

Amendement 56

Jacinto Suárez (Parlacen), AL

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 20

Projet de proposition de résolution

20. se déclare favorable à ce que, dans la procédure de règlement des différends, les réunions de fond des groupes spéciaux avec les parties et les réunions de l'Organe d'appel soient publiques, comme il est d'usage pour les audiences d'un tribunal, et à ce que les documents soient mis à disposition du public, sauf *exceptions rares* dûment *justifiées*;

Amendement

20. se déclare favorable à ce que, dans la procédure de règlement des différends, les réunions de fond des groupes spéciaux avec les parties et les réunions de l'Organe d'appel soient publiques, comme il est d'usage pour les audiences d'un tribunal, et à ce que les documents soient mis à disposition du public, sauf *cas exceptionnels* dûment *justifiés*;

Or. es

Amendement 57

Catherine Greze, PE

Projet de proposition de résolution

Considérant B

Projet de proposition de résolution

B. considérant *que les pays les moins avancés économiquement seraient ceux qui auraient le plus à pâtir si le cycle de négociations de Doha était laissé à la dérive,*

Amendement

B. considérant que *pendant les cinq dernières années, l'objectif du développement, pourtant à l'origine du cycle de Doha, a été progressivement écarté de l'agenda des négociations, au détriment particulier des PMA; considérant que les études d'organisations comme la CNUCED, la Banque Mondiale, le Overseas Development Institute et le Carnegie Endowment, s'accordent à dire que les effets d'une possible conclusion du Cycle*

de Doha, en termes de croissance du PIB, seront négligeables pour les PVD en général, seront de l'ordre de moins de 0,5% dans la plupart des PMA, seront même négatifs dans certains d'entre eux, et que seuls les pays émergents tels que la Chine, le Brésil et l'Inde en profiteront,

Or. fr

Amendement 58

María Muñoz De Urquiza, Luis Yáñez-Barnuevo García, PE

Projet de proposition de résolution

Considérant C

Projet de proposition de résolution

C. considérant que, sans préjudice *des préoccupations actuelles au sujet de* la conclusion du cycle, il *est impératif* de *commencer dès à présent à travailler à la préparation de* l'après-Doha,

Amendement

C. considérant que, sans préjudice *de l'importance prioritaire que revêt* la conclusion du cycle *de Doha*, il *convient* de *réfléchir* à l'après-Doha,

Or. es

Amendement 59

Ilda Figueiredo, Jürgen Klute, PE

Projet de proposition de résolution

Considérant C bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

C bis. considérant que la commission des experts sur la réforme du Comité monétaire et financier des Nations unies, présidée par Joseph Stiglitz, a apporté une précieuse contribution à la poursuite du débat sur la réforme,

Amendement

Or. en

Amendement 60

Laima Liucija Andrikienė, PE

Projet de proposition de résolution

Considérant E

Projet de proposition de résolution

E. considérant qu'il est **urgent** de relancer ce débat et de réviser en profondeur toute une série d'aspects du fonctionnement de l'OMC, afin d'en accroître l'efficacité et la légitimité,

Amendement

E. considérant qu'il est **temps** de relancer ce débat et de réviser en profondeur toute une série d'aspects du fonctionnement de l'OMC, afin d'en accroître l'efficacité et la légitimité,

Or. en

Amendement 61

Catherine Greze, PE

Projet de proposition de résolution

Considérant G bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

G bis. considérant que le défi principal de l'agenda commercial multilatéral du XXI siècle est de trouver des réponses aux crises actuelles, financière, sociale et climatique, et d'établir un système de régulation qui empêche les déséquilibres et garantissent la mise en œuvre de normes sociales et environnementales dans tous les pays, l'accès à une alimentation saine, à l'éducation et à la justice;

Or. fr

Amendement 62

Jacinto Suárez (Parlacen), AL

Projet de proposition de résolution

Considérant H (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

H. considérant qu'il importe de mettre un terme à l'asymétrie existant entre les pays développés et les pays non développés qui appartiennent à l'OMC afin de concrétiser le principe du commerce équitable,

Or. es

Amendement 63

María Muñiz De Urquiza, Luis Yáñez-Barnuevo García, PE

Projet de proposition de résolution

Visa 7 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

- vu la synthèse du Président concernant la septième conférence ministérielle de Genève, qui s'est tenue du 30 novembre au 2 décembre 2009,

Or. es

Amendement 64

Laima Liucija Andrikienė, PE

Projet de proposition de résolution

Visa 9 (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

- vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, qui confère de nouvelles compétences au Parlement européen dans le domaine du commerce international, dont le droit d'initiative, et qui marque un déplacement de pouvoir des parlements nationaux au Parlement européen,

